



Discrimination

Par Marie2021

Bonjour Maître,

Je suis en embouchée pour un CDD saisonnier dans un restaurant deux étoile dans le cantal depuis le 08 juin 2021 jusqu'à fin novembre en tant que réceptionniste.

? Le mois de juin travaillé 149 h et payé 125 (première semaine 7 jours de suites et 63,5 h)

? J'ai appris que ce restaurant est habitué de faire travailler beaucoup à ses salariés et ne payer que 39h/ semaines, cependant certains travaillent jusqu'à 72h à 80 h / semaines et entre la reprise de poste il n'y a pas 11 h de repos. Car les planning ne correspond jamais la réalité, il n'y a que les caméras de l'entreprises pourra dire la vérité

? Réclamation début juillet après avoir vu le montant sur mon compte, on ne jamais donné une réponse très clair, jusqu'à je dis je me suis renseigné auprès l'inspection de travail et suite du mail de 20 août, on m'a répondu un mail et j'ai récupéré mes heures supplémentaires en fin août

o Le 13 août l'entretien avec Philippe, qui m'a demandé de signé un avenant de contrat, j'ai pris le document et je lui ai dit je vais regarder d'abord

? Depuis que j'ai fait la réclamation, les patrons me parlent poliment mais froidement, les collègues aussi ne me parlent quasiment pas. On m'a fait des remarques :

o Faut bien repasser les bords de la nappe et les autres ne le font pas

o Faut bien passer le aspirateur et quand c'est le chef de rang qui a fait, même il y a de problème, Jean François ne dit rien

o Les tâches que les autres ne veulent pas le faire, c'est souvent moi que l'on me demande

o La majorité de tâches ne correspondent pas à mon poste : réceptionniste

? Le 25 août l'entreprise a organisé une sortie, tout le monde y vont, sauf moi. Depuis cette sortie, l'ambiance pour moi est devenir encore pire.

? Moralement est très dur pour moi et j'ai commencé avoir des idées noires, au travail j'ai envie de pleurer et j'ai un point au c?ur, c'est très dur.

? Je suis en arrêt maladie suite des conseils des médecins

? Le 03 septembre, le lendemain de mon arrêt maladie, j'ai retéléphoné l'inspection de travail et réexpliqué ma situation, on m'a dit que je pourrai demander un commun d'accord pour une rupture anticipé du CDD

? Ensuite j'ai téléphoné au Restaurant , c'était Philippe, je lui ai demandé si c'est possible de faire une rupture avec un commun d'accord à partir le 10, il m'a dit qu'il va demander le Chef et ensuite il a repris la ligne, il m'a dit, c'est ok. Et il m'a dit de lui envoyer le document signé et eux il vont signé et scanner et m'envoyer en retour

? J'ai téléphoné ce matin le 07 septembre, c'était Mme Vieira, elle n'a même pas dire un bonjour, très froide et elle m'a dit : jeudi quand Philippe a un moment il va me téléphoner

Cher/ès Maitre, pourriez-vous me dire si je peux me défendre contre la discrimination ou pas ?

Je vous remercie par avance

Bien cordialement

Marie

Par tomateverte

Bonjour,
Je comprends parfaitement votre situation.
Mais il n'y a pas de cause de discrimination vous concernant.

C'est une question humaine plutôt.
Les employeurs n'aiment pas les salariés qui font appel au inspecteur ou au droit , afin de faire valoir leur droit. donc le comportement de l'équipe et des responsables sont de la stupidité humaine.

Donc attendez votre contrat de rupture , et allez ailleurs.

Ne vous laissez pas abattre par ça.

Bon courage

Par Marie2021

Bonjour Tomateverte,

Merci beaucoup pour votre réponse.
C'est à dire que je ne peux rien faire?
Mes employeurs n'ont pas l'air très envie d'arranger avec moi et de me laisser partir.
Je ne veux pas rester en arrêt maladie jusqu'à fin de mon contrat et je n'ai pas du tout le courage pour y retourner au lieu de travail, ça me tue chaque jour un peu.
Je veux pouvoir partir et trouver un emploi qui me convient, surtout des patrons corrects.

Bien cordialement
Marie

Par tomateverte

Cherchez un autre emploi et une fois trouvé , vous démissionnez. entre temps continuez les arrêts maladies